

Le 18 janvier 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, le samedi 18 janvier 2014, sous la présidence de madame la Mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins, Monique Richard et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Le conseiller Jean-Claude Massie a motivé son absence.
La conseillère Chantal Valois est absente.

Monsieur Martial Fortin, directeur-général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Caroline Dion, greffière et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité sont également présents.

1. MOMENT DE RECUEILLEMENT

CONSIDÉRANT QUE le quorum est atteint, Madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée ordinaire à 9 h 45.

RAPPORT DE LA MAIRESSE

Bonjour, chers concitoyens et concitoyennes,
Bienvenue à cette première séance du Conseil de l'année 2014 et merci de votre présence !

Permettez-moi de vous présenter à nouveau les personnes présentes à cette table :

Pierre Roy, maire suppléant, conseiller responsable de l'environnement, des Finances et membre du C .A. du Mont Avalanche ;

Mathieu Harkins, conseiller responsable de la famille et du développement communautaire ;

Monique Richard, conseillère responsable de la Culture ;

Marjorie Bourbeau, conseillère responsable de l'Urbanisme ;

Madame Caroline Dion, avocate et **M. Martial Fortin**, directeur général de la municipalité.

Absente : Chantal Valois, conseillère responsable des Travaux publics et membre du C.A. du Mont Avalanche ;

Absent : Jean-Claude Massie, conseiller responsable de la Sécurité publique et des Loisirs .

Il me fait plaisir de vous présenter un résumé des activités effectuées depuis le dernier Conseil, de même que les principaux dossiers traités. Ce rapport vous sera présenté à chaque réunion régulière du conseil municipal.

L'analyse de la situation financière de la municipalité en général, celle du Mont-Avalanche, en particulier, l'analyse du nouveau rôle d'évaluation et ses conséquences sur la taxation 2014, la préparation du nouveau budget et l'établissement de nos priorités pour cette année ont été au cœur de notre travail et de nos préoccupations. Je remercie les membres du Conseil, en particulier Pierre Roy,

	<p>responsable des finances, de même que Marie-Hélène Gagné qui ont tous fait preuve d'une disponibilité sans faille.</p> <p>Nous avons pu compter également sur le précieux apport de notre nouveau DG, Martial Fortin, et sur l'appui de son prédécesseur, Denis Leclerc (toujours en poste) pour que la transition s'effectue efficacement.</p> <p>Principales activités dans le dossier d'Hydro-Québec (Projet de construction d'une nouvelle ligne à haute tension dans Saint-Adolphe et les Laurentides) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation de la marche du Respect de cet après-midi avec les membres du comité aviseur; 2. 11 janvier : Point de presse – Nouveaux développements, Présentation du rapport de notre ingénieur aux ingénieurs d'Hydro-Québec et la réaction de ces derniers ; 3. 14 janvier : Présentation de ce dossier aux maires de la MRC des Pays-d'en-Haut , le 14 janvier 4. Échanges avec la haute direction d'HQ et rencontre prévue le mardi 21 janvier prochain; 5. Échanges avec le Cabinet du ministre de l'Environnement et rencontre prévue le lundi, 27 janvier <p>Conférence de presse, le 16 janvier au Centre Plein Air : Lancement du Carnaval de Saint-Adolphe, du 6 au 15 février</p> <p>Site internet : En vue d'améliorer notre site, nous avons rencontré notre consultante actuelle et demandé des soumissions à deux autres fournisseurs potentiels</p> <p>Vous le voyez, votre Conseil est au travail! Je vous remercie pour votre appui et de votre attention.</p> <p>Votre mairesse, Lisette Lapointe</p>
<p>Rés. 2014-01 Adoption de l'ordre du jour</p>	<p>2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins appuyé par le conseiller : Pierre Roy et résolu unanimement :</p> <p>QUE l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	<p>3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX</p>
<p>Rés. 2014-02 Acceptation du procès-verbal du 13/12/2013</p>	<p>3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2013</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère: Monique Richard et résolu unanimement :</p> <p>QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2013 soit accepté, tel que présenté.</p>

	ADOPTÉE
	<p>4. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES</p> <p>Le conseil municipal a répondu aux questions.</p>
	<p>5. PAIEMENT DIVERS ET FINANCEMENT</p>
Rés. 2014-03 Acceptation des comptes	<p>5a) Acceptation des comptes réguliers et FDI</p> <p>Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement :</p> <p>QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 18 janvier 2014, au montant de 1 478 252,38\$ soit approuvée.</p> <p>QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 18 janvier 2014, au montant de 448 197,13\$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 18 janvier 2014 --</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	<p>6. ADMINISTRATION ET FINANCE</p>
Dépôt des listes de contrat	<p>6a) Dépôt des liste de contrats</p> <p>Madame la Mairesse Lisette Lapointe dépose la liste des contrats comportant des dépenses de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus ainsi que la liste des contrats dépassant 25 000 \$.</p>
Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires	<p>6b) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires</p> <p>Madame la greffière Caroline Dion dépose devant le conseil municipal la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Jean-Claude Massie, conseiller au siège # 3.</p>
Rés. : 2014-04 Préavis au directeur général	<p>6c) Préavis au directeur général en vertu de l'article 4.1 de son contrat</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution 2013-346 et l'embauche de Monsieur Martial Fortin à titre de directeur général adjoint de la municipalité.</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin au contrat d'emploi de Monsieur Denis Leclerc;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.</p>

	<p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard donne à Monsieur Denis Leclerc le préavis prévu à l'article 4.1 de son contrat d'emploi.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
<p>Rés. : 2014-05 Assurances collectives avec Financières Manuvie</p>	<p>6d) Assurances collectives avec Financière Manuvie</p> <p>CONSIDÉRANT le mandat confié à Groupe Financier AGA Inc. d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective Québec-Beauce, dont la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard en est membre;</p> <p>CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois, tel que prévu au devis;</p> <p>CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;</p> <p>CONSIDÉRANT la décision unanime des membres du comité de sélection du regroupement face au projet déposé par Financière Manuvie</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sommes ont été prévues au budget 2014;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-xxx-xx-260 ass.gr. pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 18 janvier 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accepte la soumission de Financière Manuvie pour toutes les protections qui y sont prévues; 2. Que ce contrat soit d'une durée de soixante (60) mois maximum, sujet à renouvellement tel que prévu au devis, que la mise en vigueur soit effective au 1^{er} janvier 2014; 3. Que le taux et les primes pour chacune des protections soient garantis pour les 18 et 30 premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA; 4. Que l'augmentation maximale soit de 15% au premier renouvellement pour les garanties à expérience; 5. Il est entendu que les primes peuvent varier en fonction du volume, c'est-à-dire des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes. <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>

<p>Rés. : 2014-06 Contrat machine à affranchir le courrier</p>	<p>6e) Contrat de la machine à affranchir le courrier</p> <p>CONSIDÉRANT la résolution 2013-268 et la nécessité de remplacer la machine à affranchir le courrier par un modèle mieux adapté aux besoins de la municipalité;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de Pitney Bowes pour la location d'une machine répondant aux besoins;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport de la directrice des finances;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-130-00-515 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 18 janvier 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par le conseiller: Pierre Roy appuyé par la conseillère : Monique Richard et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard abroge la résolution 2013-268 et loue de Pitney Bowes une machine à affranchir le courrier modèle DM400C pour une période de 36 mois, au coût de de 408,15\$ plus taxes par trimestre pour la première année et de 490,80\$ plus taxes par trimestre pour les 2^e et 3^e années du contrat;</p> <p>QUE la directrice des finances soit autorisée à signer le contrat et que le service de trésorerie soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
<p>Avis de motion</p>	<p>6f) Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus</p> <p>Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un projet de règlement décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera présenté.</p>
<p>Rés. : 2014-07 Adhésion FQM et UMQ</p>	<p>6g) Adhésion à la FQM et à l'UMQ</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire être membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi que de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-110-00-494 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 18 janvier 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par le conseiller : Mathieu Harkins et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.</p>

	<p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adhère à la FQM pour un montant de 2 619,92\$ incluant les taxes, et à l'UMQ pour un montant de 2 200,66\$ incluant les taxes;</p> <p>QUE le service de trésorerie soit autorisé à effectuer les déboursés en ce sens.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
Dépôt rapport d'effectif	<p>6h) Dépôt du Rapport d'effectifs</p> <p>Le directeur général adjoint Martial Fortin dépose le rapport d'effectifs du mois de janvier 2014 concernant :</p> <p>Denis Millette Journalier/préposé à la patinoire Poste temporaire, classe 2, échelon 1 Taux horaire de 16,84\$, selon convention des cols bleus Embauche le 30 décembre 2013</p>
Rés. : 2014-08 Appui pour l'Institut du transport électrique du Québec dans les Laurentides	<p>6i) Appui pour l'Institut du transport électrique du Québec dans les Laurentides</p> <p>CONSIDÉRANT la création de l'<i>Institut de transport électrique</i> par le Gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie d'électrification des transports;</p> <p>CONSIDÉRANT la présence à Blainville, dans les Laurentides, du seul centre d'essais pour véhicules automobiles au Canada;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet d'<i>Institut du véhicule avancé</i> déjà mis de l'avant par un regroupement d'experts issus de la région des Laurentides constitué notamment du Centre National de Transport Avancé (CNTA), de l'Institut du transport avancé du Québec (ITAQ) et du consortium national FPInnovations;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à construire avec le soutien des intervenants industriels dans le transport routier au Québec, un centre d'expertise dans le voisinage du centre d'essais à Blainville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la localisation à Blainville du centre d'expertise projeté répond à un besoin structurel pour le développement;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà reconnu officiellement en 2003 la région des Laurentides comme étant un créneau d'excellence en transport terrestre avancé;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard appuie l'implantation de l'<i>Institut du transport électrique</i> à Blainville dans les Laurentides mis de l'avant par le CNTA, l'ITAQ et FPInnovations.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
Rés. : 2014-09 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal	<p>6j) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le versement de la subvention de 35 000\$ prévu au <i>Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014</i>, la municipalité doit confirmer la réalisation des travaux visés par cette subvention;</p>

	<p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère : Monique Richard et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard confirme au ministère des Transports que les travaux suivants ont été complétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réfection complète Chemin Montfort : pavage, fossé montant de +/- 300,000\$ • Rechargement Chemin de la Ferme avec granulaires MG-20 et fossé : +/- 65,000\$ • Réfection côte Domaine St-Adolphe-en Haut : rechargement, profilage et pavage : +/- 85,000\$ • Réfection pavage Chemin Tour-du-Lac : +/- 300,000\$ • Rechargement Chemin du Lac Huguette : +/- 50,000\$ • Réfection pavage Montée Argenteuil : +/- 150,000\$ • Réfection Chemin Bois-Francis : +/- 300,000\$ • Rechargement Montée Sauvage : +/- 40,000\$ <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
<p>Rés. : 2014-10 Nomination d'un représentant autorisé à signer les chèques</p>	<p>6j) Nomination d'un représentant autorisé à signer les chèques de la municipalité</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'autorisation doit être accordée au directeur général adjoint Monsieur Martial Fortin afin de lui permettre de procéder aux signatures bancaires;</p> <p>CONSIDÉRANT les résolutions no 2013-319 et 2013-346;</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy Appuyé par la conseillère : Monique Richard Et résolu unanimement :</p> <p>QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard statue que Monsieur Martial Fortin a les mêmes pouvoirs de signatures des chèques et de représentation aux fins bancaires que le directeur général Monsieur Denis Leclerc, selon les modalités de signature suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Madame la Mairesse Lisette Lapointe ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général Denis Leclerc ou le directeur général adjoint Martial Fortin, ou en leur absence la directrice des finances Marie-Hélène Gagné, soient les représentants de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts. <p>QUE Monsieur Martial Fortin exercera également tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable; <input type="checkbox"/> signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative; <input type="checkbox"/> demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité; <input type="checkbox"/> signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité. <p>QUE les pouvoirs mentionnés précédemment sont en sus de ceux que Monsieur Fortin pourrait autrement détenir.</p>

	ADOPTÉE
	7 TRAVAUX PUBLICS
Rés. : 2014-11 Mandat à l'UMQ pour l'achat de carburant en vrac	<p>7a) Mandat à l'UMQ pour l'achat de carburant en vrac</p> <p>CONSIDÉRANT la proposition reçue de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);</p> <p>CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel, et-précise que les règles d'adjudication de contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard désire participer à cet achat regroupé pour se procurer lesdits carburants dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les sommes ont été prévues au budget 2014;</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ</p> <p>Je, soussigné, Martial Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-xxx-00-631 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.</p> <p>Martial Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier -- Le 18 janvier 2014 --</p> <hr/> <p>Il est proposé par la conseillère : Monique Richard appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.</p> <p>QUE la Municipalité de Saint-Adolphe d'Howard confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesel et mazouts) nécessaires à ses activités ;</p> <p>QU'UN contrat d'une durée d'un (1) an, plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;</p> <p>QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat ;</p> <p>QUE la Municipalité s'engage à compléter dans les délais requis toute documentation nécessaire à son adhésion et à respecter les termes et conditions dudit contrat ;</p> <p>QUE la Municipalité s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis ; et qu'il est entendu que l'UMQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055\$ (0,55 cents) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0080\$ (0,80 cents) par litre acheté aux non membres

	<p>UMQ ;</p> <p>- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150,00\$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Dépôt de la liste des permis	<p>8a) Dépôt de la liste des permis du service d'urbanisme et de l'environnement</p> <p>La conseillère Marjorie Bourbeau dépose aux membres du Conseil municipal la liste des permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement d'octobre et novembre 2013 ainsi que le comparatif de novembre 2012.</p>
Rés. : 2014- 12 Nomination des membres du CCU	<p>8b) Nomination des membres du CCU</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du Comité consultatif en urbanisme;</p> <p>Il est proposé par la conseillère : Marjorie Bourbeau appuyé par le conseiller : Pierre Roy et résolu unanimement :</p> <p>Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.</p> <p>QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard nomme, sur preuve de résidence, les personnes suivantes pour un mandat de deux (2) mois sur le Comité consultatif d'urbanisme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gaétan Chartrand, résident - Bernard Noël, résident - Jocelyn Racicot, résident - Sylvain Saint-Hilaire, résident - Guylain Verdier, résident - Mathieu-Jules Filion, résident <p style="text-align: center;">ADOPTÉE</p>
	9. PARCS, PLEIN AIR ET ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX
	10. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
	11. ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX
	12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
	13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE
	14. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
	<p>15. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Le conseil municipal a répondu aux questions.</p>
Rés. 2014-13 Levée de l'assemblée	<p>15. CLÔTURE À 10H57</p> <p>Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau et résolu unanimement :</p>

QUE cette assemblée soit levée.

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Me Caroline Dion
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe